2024-077

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2024-09-30-58
CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation :20 septembre 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 07

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON, Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Acceptation du legs contrat d'assurance vie

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en date du 12 septembre 2024, la commune a reçu un courrier de l'assurance CNP qui stipule que dans le cadre de la succession de Madame Micheline MEGE épouse RIBIERE née le 17 septembre 1936 et décédée le 10 juillet 2024, celle-ci a souhaité transmettre un capital à la commune.

Le Maire rappelle que Madame Micheline RIBIERE vivait jusqu'au décès de son mari en 2023 sur la commune de Réauville et que le couple n'a pas eu d'enfant.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2242-1, qui stipule que le Conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ;

Considérant que le legs proposé consiste en un contrat d'assurance vie n°405 280062 06 souscrit le 04 juin 1996 par Madame Micheline RIBIERE,

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce legs,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** d'accepter le legs qui lui a été consenti par Madame RIBIERE Micheline,
- **Exprime** sa profonde gratitude à Madame RIBIERE Micheline pour sa générosité envers la commune.
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

La secrétaire
Monique ALLEGRE

Le Maire
Norbert PERRIN

MAIRIE DE RÉAUVILLE 26230 (DRÔME)

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le - 1 OCT. 2024
Affiché le - 1 OCT. 2024